

MAIRIE



BIRON

12, rue La Carrère
64300

N° 32/2018

**ARRÊTÉ PLACANT M. Gérard MERCIER EN CONGE DE
MALADIE ORDINAIRE A PLEIN TRAITEMENT (PROLONGATION)**

Le Maire de la commune de Biron,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif aux congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,
- Vu la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 notamment son article 115,
- Considérant que M. Gérard MERCIER, Adjoint Technique Principal, 1^{ère} classe, présente un certificat médical lui prescrivant un d'arrêt de travail du Mardi 13 Novembre au Vendredi 16 Novembre 2018, inclus,
- Considérant les congés de maladie ordinaire attribués au cours de l'année médicale au nombre de 33 jours,

A R R Ê T É

ARTICLE 1er - Du Samedi 17 Novembre au Vendredi 23 Novembre 2018 inclus, M.Gérard MERCIER, Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, est placé en prolongation du congé de maladie ordinaire.

ARTICLE 2ème - Pendant cette période, il percevra l'intégralité de sa rémunération d'activité.

ARTICLE 3ème - En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU dans le délai de 2 mois de la notification à l'intéressé(e).

Fait à Biron, le 19 Novembre 2018

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE

